

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **du 22 septembre 2017**

Convocation du 16 septembre 2017

Le conseil municipal de Marcilly-lès-Buxy s'est réuni le vendredi 22 septembre 2017 à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Billon, Maire.

Sont présents : Mmes GOYARD, SALIEGE, MM. BILLON, MARILLIER, MONNERET, PACAUD, SIXDENIER, VERNOT.

Sont excusées : Mmes JAILLET pouvoir à M. MARILLIER, RICHARD, GILLES, VIET.

Mme Elodie GOYARD est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 28 juillet 2017.

M. le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour le versement par la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise de l'attribution de compensation de taxe professionnelle, ce que le Conseil Municipal accepte. Il s'agit d'un montant de 3 163,03€ correspondant à l'ACTP 2016 (19 546,03€) – la participation au contingent de secours et incendie SDIS 2017 (16 383€), soit 3 163,03€. Le Conseil Municipal accepte ce versement.

### **Lotissement La Croix Pautet**

Le vote du budget annexe pour ce lotissement est ajourné par manque d'informations de la trésorerie.

- Les travaux de viabilisation doivent débuter à la deuxième quinzaine d'octobre.
- Les derniers devis à valider sont :
  - Veolia, alimentation en eau potable : 13 869,04€ HT que le Conseil Municipal valide.
  - Orange pour le raccordement en téléphonie et internet, en attente de leur réponse.

Le Conseil Municipal rappelle qu'il n'est pas possible de redécouper des parcelles prévues dans le permis d'aménager sauf si l'acquéreur potentiel du terrain joignant est d'accord pour céder une partie de son terrain.

### **Point sur l'aménagement de la traversée des Baudots**

La demande de subvention au titre des amendes de police sera examinée par la Commission Permanente du Département au mois d'octobre.

Le Conseil départemental attribue une subvention de 8 500€ au titre des travaux de voirie 2017 pour la commune.

Le Conseil Municipal rappelle les remarques faites lors de la réunion publique du samedi 09 septembre :

- Les propositions faites en matière de gestion de la vitesse ne semblent pas suffisantes à certains habitants. Voir l'installation d'un radar pédagogique à l'entrée ouest et l'ajout de potelets.
- Une personne qui navigue beaucoup sur la Saône-et-Loire a confirmé l'utilité des dispositifs de marquage de l'entrée de ville pour alerter le conducteur et lui faire lever le pied.
- La gestion des eaux pluviales à l'entrée Ouest est à affiner. Une réunion avec les trois propriétaires concernés qui veulent bien trouver des solutions sera programmée.
- Au n°315, un arbre crée des nuisances à la propriétaire riveraine qui ne souhaite pas sa conservation pour l'ombrage. Il y aura une campagne d'élagage ou d'abatage.
- Cette même propriétaire envisage la création de stationnement sur la parcelle en face. Cela devra se faire en respect du plan local d'urbanisme.
- Au n°243, le propriétaire envisage un accès indépendant à la petite maison. Il faut donc anticiper en élargissant l'accès vers le n°195.

- Le propriétaire du n°726 a exprimé le souhait de conserver la bordure devant chez lui qui empêche l'eau de descendre dans sa cour.
- La nouvelle règle qui consiste à affecter un espace à un usage a été bien accueillie.
- La mise en œuvre d'un sablé (par exemple chaulé) au lieu d'un enrobé a aussi été bien accueilli pour conserver le caractère rural de la traversée.

La consultation des entreprises pour les travaux se fera à mi-octobre.

M. MARILLIER a fait réaliser des devis de radars pédagogiques et de signalisation pour cet aménagement.

### **Point sur les travaux de la boulangerie**

Les travaux dans le magasin se terminent. Reste la possibilité de changer la porte, le châssis fixe (fenêtre) et le store banne. Des devis ont été demandés à l'entreprise BIDAUT :

Remplacement porte :	1626.96€ HT, validé (9 pour, 2 abstentions)
Remplacement châssis fixe :	748.42€ HT
Toile pour ré-entoilage store extérieur :	921.20€ HT
Ou remplacement store extérieur et mécanisme	1350.00€ HT.

Ces trois derniers points font l'objet de demandes complémentaires de confirmation de devis afin de vérifier les options possibles : baie vitrée avec store intégré, avec store à l'intérieur du magasin, avec store intégré dans le vitrage, avec traitement anti UV, nécessité du store banne (9 pour, 2 abstentions).

Le bail de location-gérance et le bail commercial ont été signés, à l'Office Notarial ce mardi 19 septembre, avec effet au 25/07/2017, date de l'inscription de M. Matthieu PERRAUDIN à la chambre des métiers.

Toutefois, compte-tenu que les travaux sont toujours en cours, la date d'échéance des premiers loyers est établie au 1<sup>er</sup> octobre 2017.

### **Point sur la rentrée scolaire**

Effectif au 04/09/2017 : 90

Effectif garderie du matin : entre 20 et 30 et quelque fois entre 30 et 40

Effectif garderie du soir : en moyenne 26 depuis le début de l'année (maximum 30)

Effectif restaurant scolaire : en moyenne 58 enfants depuis la rentrée scolaire (1 jour à 65)

Réunion de pré rentrée avec le personnel le mercredi 30 août.

### **Travaux de voirie : aménagement autour de l'école dont plan vigipirate**

La Gendarmerie a rappelé la nécessité de sécurité autour des écoles dont la suppression des stationnements à proximité.

Le Conseil Municipal réfléchit à l'amélioration de la circulation autour de l'école. Il prend connaissance de devis de maîtrise d'œuvre, de signalisation verticale et de mobilier urbain. Il attend de connaître avec précision les aménagements demandés par la gendarmerie avant de travailler sur l'amélioration de la circulation.

### **Implantation d'un relais de téléphonie FREE Mobile**

FREE Mobile va installer un relais de radiotéléphonie sur une parcelle cadastrée ZE n°1 appartenant à M. GENEVOIS (en limite de la RD69 en direction de Villeneuve en Montagne). Une déclaration de travaux a été déposée par Free mobile. L'alimentation de ce projet nécessite une extension souterraine du réseau électrique basse tension.

Le coût restant à charge pour les travaux s'élève à 60 120€ HT, entièrement à la charge de Free Mobile. Cependant FREE Mobile demande à la commune d'avancer la somme.

Le Conseil Municipal refuse d'avancer cette somme.

### **Plantation d'arbres à l'école et sur les places du Martrat**

Le Conseil Municipal valide le souhait de remplacements d'arbres morts sur les places du Martrat et à l'école. M. MONNERET prend contact avec M. FERRET pour le choix des essences.

### **Remplacement d'un délégué au Syndicat des Eaux Guye et Dheune**

La commune est représentée par 2 délégués au syndicat intercommunal des eaux de Guye et Dheune (Béatrice Saliège et Jean-Pierre Billon). Mme SALIEGE demande à être remplacée. Le Conseil Municipal nomme M. Gilles SIXDENIER qui accepte.

### **Installation de compteurs LINKY (ENEDIS)**

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier d'une habitante de la commune faisant part de son inquiétude face aux installations des compteurs Linky. Ce courrier sera transmis au SYSD71, ce dernier ayant reçu la délégation de compétence électricité par les communes rurales depuis les années 1960 (demande d'informations et de réponse).

### **Mise en œuvre d'un centre de santé départemental**

Le Conseil Départemental demande aux communes si elles ont un avis sur la création de maisons de santé, si elles souhaitent en accueillir une antenne. Le Conseil Municipal demande à connaître les conditions d'accueil d'une antenne.

### **Informations diverses**

L'entreprise SOCATER va réaliser le remplacement de fils nus d'alimentation électrique dans le bas du Martrat (transformateur « les punaises »).

Le Conseil Municipal demande aux exploitants n'ayant pas élagué leurs haies en bordure des voies communales de le faire avec urgence (Rappel : les haies doivent être entretenues **tous les ans, avant le 15 mars**).

Les membres du conseil municipal